



**Revue d'histoire de l'enfance « irrégulière »**

Le Temps de l'histoire

13 | 2011

Les "bagnes d'enfants" en question

---

Frédéric Chauvaud, *L'effroyable crime des sœurs Papin*

Dominique Dessertine

---



**Édition électronique**

URL : <http://journals.openedition.org/rhei/3248>

DOI : 10.4000/rhei.3248

ISSN : 1777-540X

**Éditeur**

Presses universitaires de Rennes

**Édition imprimée**

Pagination : 162-165

ISSN : 1287-2431

**Référence électronique**

Dominique Dessertine, « Frédéric Chauvaud, *L'effroyable crime des sœurs Papin* », *Revue d'histoire de l'enfance « irrégulière »* [En ligne], 13 | 2011, mis en ligne le 30 décembre 2011, consulté le 10 décembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/rhei/3248> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/rhei.3248>

---

Ce document a été généré automatiquement le 10 décembre 2020.

© PUR

---

# Frédéric Chauvaud, *L'effroyable crime des sœurs Papin*

Dominique Dessertine

---

## RÉFÉRENCE

Frédéric Chauvaud, *L'effroyable crime des sœurs Papin*, Paris, Larousse, coll. « Comme un roman », 2010, 239 p., ISBN: 978-2035845894

- 1 Intéressante initiative que celle de Frédéric Chauvaud, de reprendre ici, avec les outils de l'historien, l'affaire du Mans, popularisée par *Les Bonnes* de Jean Genet et les surréalistes. L'ouvrage publié dans la collection « Comme un roman » chez Larousse est expurgé de l'appareil des notes, mais les références de fin d'ouvrage renvoient aux meilleures sources, presse, dossiers d'instruction, rapports de psychiatres, témoignages divers.
- 2 Certes, pour notre revue consacrée à l'enfance et à l'adolescence, l'histoire des deux sœurs Papin, Christine, 29 ans et Léa, 22 ans à l'époque de leur crime (février 1933) est quelque peu marginale. Pourtant elle permet une plongée dans l'univers de la domesticité féminine, alors apanage d'une bonne partie des milieux populaires dès la fin de l'enfance, surtout pour les filles. Elle permet aussi de suivre les approches psychiatriques de la jeunesse auxquelles notre revue a déjà consacré un certain nombre d'articles.
- 3 « L'effroyable » crime est avant tout un crime inexplicable, aux yeux des contemporains, des proches comme des experts. Le soir du 2 février 1933, vers 18 h, sans aucune raison, de l'aveu même des deux criminelles, les deux jeunes domestiques de la maison Lancelin se jettent sur leur patronne et sur sa fille, et s'acharnent sur elles avec une fureur et une violence insoupçonnées. Les premières constatations, relayées par la presse, bouleversent le public : les victimes ont été énuclées de leur vivant. La vision de l'œil découvert sur l'escalier montant au lieu du crime fait très vite le tour des

rédactions de la presse locale mais aussi nationale, et interroge tout particulièrement les experts.

- 4 On n'insistera pas ici sur les pages bien documentées sur le rôle de la presse à grand tirage et de ses grands reporters, sur le procès et ses insuffisances, mais seulement sur l'itinéraire des deux jeunes femmes et sur la position des psychiatres au centre des interrogations : oui ou non, ces deux sœurs étaient-elles folles ? Relevaient-elles de la justice ou de la médecine ?
- 5 Leur vie commence comme celles de beaucoup de filles de l'époque (Christine, l'aînée, est née en 1905) issues d'un milieu rural modeste : mise en nourrice, puis placement par la mère au Bon Pasteur du Mans, où l'on forme les filles à la tenue d'une maison et à la couture. Un événement a pu les toucher, sur lequel aucun témoin n'insiste : le divorce de leurs parents en 1913, ce qui était exceptionnel avant la première guerre mondiale. Le père s'est-il rendu coupable d'inceste sur leur grande sœur ? L'époque reste pudique sur ce genre de question. Toujours est-il que leur éducation dans un pensionnat religieux rompu à la prise en charge des plus dures, les a conduites à l'obéissance et au travail. Toutes deux sont placées très jeunes. Leur condition de domestique leur est honorable et elles ne changent de place que pour obtenir de meilleurs gages. Elles se constituent d'ailleurs de confortables économies. Chez les Lancelin (monsieur est avoué honoraire), elles sont bien payées et bien traitées. Elles y travaillent depuis sept ans au moment de leurs crimes et déclarent elles-mêmes que si elles avaient eu à se plaindre de leurs patrons, elles seraient parties. Elles sont crédibles, l'aînée ayant plusieurs fois antérieurement quitté ses places.
- 6 L'expertise mentale soumise à trois psychiatres différents, le médecin chef de la maison de santé départementale de la Sarthe, le médecin directeur de l'asile de Sainte-Gemmes-sur-Loire, près d'Angers, et le médecin chef de l'asile clinique Sainte-Anne conclut qu'elles ne sont porteuses d'aucune anomalie mentale et que la « colère » dont elles ont fait preuve relève de la psychologie non de la psychiatrie. Lors du procès, les psychiatres relèvent l'impossibilité d'une crise de folie à deux. Leurs avocats ne peuvent obtenir un complément d'enquête psychiatrique. Christine est donc condamnée à la peine de mort, commuée en peine de travaux forcés à perpétuité, et sa sœur à dix ans de travaux forcés et vingt ans d'interdiction de séjour. Jamais la crise de paranoïa n'a été évoquée. Or la paranoïa, « inventée » en Allemagne dans les années 1860-1880, avait fait l'objet l'année précédente de la thèse de Jacques Lacan, *De la psychose paranoïaque dans ses rapports avec la personnalité*, que les experts du procès n'avaient manifestement pas lue, pas plus que la *Psychiatrie médico-légale*, d'Henri Claude, parue aussi en 1932. L'année suivante, Lacan estime, au sujet des sœurs Papin, que « les délires à deux sont parmi les formes les plus anciennement reconnues des psychoses » et que « les psychanalystes eux-mêmes quand ils font dériver la paranoïa de l'homosexualité qualifient cette homosexualité d'inconsciente, de larvée ». Le procès avait révélé combien les deux sœurs vivaient repliées sur elles deux, dans une affection exclusive, n'échangeant que quelques paroles avec leurs patrons et ne sortant que quelques heures par mois, toutes les deux seules, ayant rompu avec leur famille. Elles vivaient dans un univers confiné, dans un univers de silence et dans une répétition incessante des mêmes gestes de service. Lacan estime que les deux sœurs souffraient du « mal d'être deux », haïssant ce qu'elles admiraient ou ne pouvaient devenir. Ne les ayant pas rencontrées, il se base sur les articles des frères Jérôme et Jean Tharaud, parus dans plusieurs journaux. Pour eux les sœurs Papin détestaient les Lancelin mais

sans en avoir conscience, et si ceux-ci les ont bien traitées matériellement, ils les ont abandonnées spirituellement.

- 7 Christine meurt quatre ans après le procès, victime de troubles mentaux diagnostiqués de schizophrénie. Elle ne reconnaissait plus sa sœur et refusait de s'alimenter. Léa, libérée en 1943, disparaît du champ des observateurs. Elle est morte en 2001. Leur histoire a investi la littérature, mais leurs personnes ont été délaissées. Il est bon qu'un historien la restitue, dans son épaisseur sociale et mentale, avec tous ses non-dits et ses contradictions.